



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL SYNTHETIQUE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

Secrétaire de séance : Mme MALLET Sophie.

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2023-01-01 DETR-DSIL 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ET LE REAMENAGEMENT DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle des travaux de rénovation et de réaménagement du secrétariat de la mairie de 144 800 € HT.
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR/DSIL 2023 à hauteur de 50 % du montant des travaux.

2023-01-02 CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tel que présentés ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel communal entre la commune de Rives-d'Autise et la Communauté de Commune Vendée-Sèvre-Autise.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2022-01-03 OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET DU VIGNAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessous.

2023-01-04 FIXATION D'UN LOYER POUR LA MISE EN LOCATION DU BATIMENT AU 11-13 RUE DE LA POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (21 voix pour et 1 abstention), décide :

- DE FIXER le loyer à 190 € par mois charges comprises à compter du 1^{er} février 2023 pour la mise à disposition du local au 11-13 rue de la Poste à Madame Claire-Odile BEAUVALLET, infirmière ASALEE ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition avec ladite association ou Madame Claire-Odile BEAUVALLET ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

2023-01-05	FIXATION D'UN LOYER POUR LA MISE EN LOCATION DU BATIMENT AU 11-13 RUE DE LA POSTE
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (21 voix pour et 1 abstention), décide :

- DE FIXER le loyer à 145 € par mois charges comprises à compter du 1^{er} février 2023 pour la mise à disposition du local au 11-13 rue de la Poste à Madame Carole HENRY ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition avec Madame Carole HENRY ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.